

COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 3 septembre 2019
(Convocations du 16 août 2019)

L'an deux mille dix-neuf le trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lecelles, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude MESSAGER - Maire.

Étaient présents : Jean-Claude MESSAGER – Maire, Alexandre SCHNEIDER, Hubert VANDENBERGHE, Nadège TANIÈRE, Véronique SIBILE, Danièle VERMANDERE, Hervé WARGNYE – Adjoint, Dominique TREHOU, Philippe BEYAERT, Jean-Michel RAVIART, Hermine DELESALLE, Alexandra PAWLAK, Jacqueline DONNEZ, Anne-Michèle CORDIER, Nicole DELVIGNE, David LEFEBVRE, Patrick DUSSART,

Étaient excusés : Sylvie LEMAIRE (qui a donné procuration à Hervé Wargnye), Manuel DONNEZ, Chantal DUBOIS (qui a donné procuration à Jacqueline Donnez), Jean-Pierre FLOQUET (qui a donné procuration à Jean-Claude Messenger)

Étaient absents : Marie-Brigitte BAUDUIN, Bertrand BAUDUIN

Alexandra Pawlak a été désigné secrétaire de séance.

Hermine Delesalle est arrivée en cours de séance et a pris part à toutes les délibérations sauf la première.

1. Avis sur le projet de PLUi du territoire de la CAPH

(Voté à l'unanimité)

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des orientations d'aménagement et de programmation et des dispositions du règlement (y compris le zonage) qui la concernent directement et donne un avis favorable au projet de PLUi arrêté par le Conseil Communautaire.

2. Modifications statutaires de la CAPH

(Voté à l'unanimité)

Le Conseil municipal accepte la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut, en :

- Actant, à compter du 1^{er} janvier 2020, la prise de compétence obligatoire « Gestion des Eaux Pluviales urbaines, au sens de l'article L.2226-1 ».
- Ajustant comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2020, la compétence obligatoire « Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 ».
- Ajustant les compétences facultatives 'Érosion' et 'Ruissellement' par le retrait de toute référence à une zone géographique et en appliquant ces compétences facultatives sur l'intégralité du territoire de la CAPH.

3. Convention avec la Département – Balayage des bandes cyclables

(Voté à l'unanimité)

Le Conseil municipal,

- Approuve la convention avec le Département du Nord pour le balayage des bandes cyclables le long des routes départementales en agglomération par le Département.

4. Convention avec la Département – Ecluse rue du Corbeau
(Voté à l'unanimité)

Le Conseil municipal,

- Approuve la convention avec le Département du Nord pour l'implantation d'une signalisation et son entretien ultérieur rue du Corbeau,
- Autorise M. le Maire à signer cette convention.

5. Convention avec la Département – Ecluse rue Neuve
(Voté à l'unanimité)

Le Conseil municipal,

- Approuve la convention avec le Département du Nord pour l'implantation d'une signalisation et son entretien ultérieur rue Neuve,
- Autorise M. le Maire à signer cette convention.

6. Subvention à l'association JFM Studio
(Voté à l'unanimité)

Le conseil municipal, décide de verser à l'association JFM Studio une somme de 200 € au titre de subvention annuelle de fonctionnement et 200 € au titre de subvention exceptionnelle.

7. Tarifs pour une sortie destinée aux adolescents
(Voté à l'unanimité)

Le Conseil municipal décide de renouveler le projet de « sorties ado » pour les jeunes de 14 à 17 ans inclus. Le tarif de la participation est fixé à 15 €.

8. Approbation du recensement des chemins ruraux communaux
(Voté à l'unanimité)

Le conseil municipal approuve le recensement des chemins ruraux effectué par l'Association de Défense des Chemins ruraux des Hauts-de-France.



Le Maire

Jean-Claude MESSAGER